

Fezzan devaient administrer les trois régions de la Libye de manière à favoriser l'unité et l'indépendance du pays et devaient prendre immédiatement les mesures nécessaires au transfert de pouvoirs.

Des rapports annuels des puissances administrantes et du commissaire qui ont été soumis à l'Assemblée en septembre 1950, il ressort qu'en Cyrénaïque et au Fezzan, des organismes autonomes ont déjà été créés, mais qu'en Tripolitaine un retard est survenu du fait de la divergence des intérêts politiques en jeu dans ce territoire plus développé. Un comité représentant les trois territoires libyens prépare actuellement des plans destinés à créer une assemblée nationale.

Le Canada, de concert avec la Grèce, le Chili et l'Equateur, présenta à la Commission spéciale des questions politiques de l'Assemblée générale un projet de résolution proclamant à nouveau les objectifs de la résolution de l'an dernier sur la Libye et prenant acte de l'opinion exprimée par le Commissaire à savoir que l'indépendance de la Libye semble devoir se réaliser dans le délai convenu. La résolution exprime la confiance que le Commissaire, aidé du Conseil consultatif, continuera à s'acquitter efficacement de ses fonctions. D'autre part, les critiques du Commissaire et des puissances chargées de l'administration présentèrent un projet de résolution alléguant qu'on n'avait pas pris de mesures assez efficaces pour assurer l'unité de la Libye et le transfert immédiat des pouvoirs. Ces critiques ont notamment exprimé la crainte que si un gouvernement fédéral était choisi plutôt qu'un gouvernement unitaire, comme la chose semble maintenant possible, le Royaume-Uni et la France pourraient prolonger dans leur propre intérêt les dissensions qui existent actuellement. Ils recommandèrent donc que l'Assemblée nationale se réunisse le 1<sup>er</sup> janvier et que soit établi, le 1<sup>er</sup> mars 1951, un gouvernement provisoire responsable devant l'Assemblée nationale; ce gouvernement provisoire assumerait les pouvoirs actuellement exercés par les autorités d'occupation.

Les parrains des deux résolutions cherchèrent en commun une formule de compromis capable de rallier la plupart des suffrages. Le nouveau texte établi fut empreint d'optimisme. Tout en insistant sur le principe de l'unité, la résolution de compromis laissait aux Libyens eux-mêmes le soin de décider si leur nouvel État serait unitaire ou fédératif, ainsi qu'il avait été convenu l'année précédente par l'Assemblée. La date du 1<sup>er</sup> janvier 1951 fut fixée pour la réunion de l'Assemblée nationale de la Libye; un délai de trois mois au lieu de deux fut accordé à cette Assemblée pour la formation d'un gouvernement provisoire, et le Commissaire fut prié d'élaborer, avec l'aide du conseil consultatif, un programme de transmission des pouvoirs. Les institutions spécialisées, le Conseil économique et social et le Secrétaire général des Nations Unies furent invités à accorder l'assistance technique sollicitée par la Libye, le Commissaire ayant signalé la nécessité d'une aide extérieure pour la création d'une économie viable à la Libye durant cette période transitoire.

La résolution de compromis présentée par le Canada et douze autres États reçut l'appui de 53 membres de la Commission politique spéciale. La France seule vota contre cette résolution, considérant que la clause relative à la formation d'un gouvernement provisoire outrepassait les termes de la résolution de l'année dernière. Le bloc soviétique s'abstint. Une résolution de l'U.R.S.S. réclamant la création d'un État libyen unitaire, le retrait des troupes étrangères dans un délai de trois mois et la démolition des bases militaires du territoire, avait été rejetée un peu plus tôt.

### **Reconnaissance par les Nations Unies de la représentation d'un État membre**

Il y a déjà quelque temps que se poursuit une controverse aux Nations Unies sur la question de savoir si la Chine sera représentée par le Gouvernement nationaliste ou par le régime communiste. Lorsque, dès l'ouverture de la session de cette année, la question de la représentation de la Chine à l'Assemblée générale fut soulevée, les membres se rallièrent à une proposition du Canada qui eut pour résultat de faire